

Convention de partenariat

Université de Tours / CCI Touraine

Parties à la convention :

Université de Tours / CCI Touraine



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Université de Tours – CCI Touraine

ENTRE les soussignés

Université de Tours établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, ayant son siège au 60 rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1, représentée par Monsieur Philippe Roingeard agissant en qualité de Président

ci-après désignée Université de Tours,

ET

CCI Touraine, établissement public à caractère administratif, ayant son siège au 5, Allée Pina Bausch – 37200 TOURS, représentée par Monsieur Philippe Roussy agissant en qualité de Président,

ci- après désigné « CCI »,

ci-après ensemble désignées les « parties • ou individuellement une • partie »

PREAMBULE

A. Contexte

Les relations entre le monde économique et le monde universitaire sont nombreuses, anciennes et diverses, et elles se sont encore renforcées avec la loi Recherche de 2006, la loi LRU de 2007, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 et la loi de Programmation de la recherche de 2020. Elles se manifestent également à travers des grands programmes structurants tel que celui des Pôles Universitaires d'innovation (France 2030) visant à amplifier les actions de transfert et d'entrepreneuriat des universitaires.

L'objectif de cette convention est d'intensifier encore ces relations afin de favoriser en priorité, dans le contexte de l'économie de la connaissance, l'insertion professionnelle des jeunes au terme de leurs études et la montée en compétences des professionnels mais également rapprocher les laboratoires académiques des entreprises et favoriser la valorisation socio-économique et l'innovation basée sur la connaissance et les expertises développées au sein de l'Université.

Cet enjeu est partagé entre les entreprises et les universités, qui en sont des acteurs majeurs. Dans un contexte de concurrence européenne et internationale accrue, la compétitivité des entreprises dépend avant tout des femmes et des hommes qui composent leurs équipes et de leur stratégie d'innovation. Les entreprises partagent avec les universités la volonté de former des diplômés capables de s'adapter aux enjeux d'un monde multilingue, multiculturel et en constante évolution. Elles sont prêtes à travailler à leurs côtés pour atteindre cet objectif.

Différents moyens existent tels que la professionnalisation des études universitaires - du BUT au doctorat -, les stages, l'apprentissage, l'alternance et la formation continue, complétés récemment par des fondations et des chaires qui permettent aux entreprises et aux universités de s'associer autour de projets communs. On peut citer encore les réflexions en cours au sein des pôles de compétitivité sur des programmes de formation articulés avec les laboratoires de recherche.

Les parties considèrent qu'il est important d'intensifier ces interactions tant dans la formation initiale et continue que dans la recherche et l'innovation. A cette fin, elles favoriseront les échanges d'informations mutuels sur tous les sujets d'intérêt commun.

De nombreux échanges existent déjà entre les universités et les principales confédérations d'employeurs et de salariés, et des conventions ont été signées entre des universités et des représentations régionales ou territoriales ainsi qu'avec des branches professionnelles, qui sont autant d'exemples spécifiques à démultiplier.

La CCI Touraine représentant les entreprises d'Indre-et-Loire et l'Université de Tours décident de conclure une convention-cadre de coopération élargie favorisant la mise en commun d'informations et l'impulsion de projets partagés et d'actions concrètes en faveur de l'emploi des jeunes, des parcours professionnels, notamment ceux des femmes, de la recherche et de l'innovation. Cette convention-cadre pourra être déclinée avec les composantes de l'université par voie d'avenant annexé à la présente convention.

B. L'Université de Tours

L'Université de Tours est un établissement public d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses formations et de sa recherche. Elle propose une offre pédagogique diversifiée, allant des lettres, sciences humaines et sociales, jusqu'aux sciences, droit, économie, santé, et technologies, avec plus de 400 diplômes accessibles du niveau licence au doctorat.

Sur le plan de la recherche, l'université s'illustre dans plusieurs domaines d'excellence, notamment la biologie-santé, l'alimentation, l'environnement, les sciences du patrimoine et les humanités numériques, grâce à ses nombreux laboratoires et à une forte implication dans les réseaux nationaux et internationaux.

Avec près de 32 000 étudiants et une implantation sur plusieurs campus à Tours et à Blois, l'université joue un rôle clé dans le développement scientifique, culturel et économique de la région Centre-Val de Loire.

C. CCI Touraine

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine (CCI) est un établissement public économique, chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service de l'Indre-et-Loire, et de leur apporter des services. Gérée par des entrepreneurs pour les entrepreneurs, la CCI est en prise directe avec les besoins des entreprises.

Elle se donne pour mission de concourir au développement économique du territoire. Elle est également courroie de transmission entre le terrain et les services de l'Etat.

Parmi ses axes de travail, plusieurs peuvent concerner directement ou indirectement la collaboration avec l'Université :

1- RH, compétences :

- la promotion des métiers et des compétences, notamment les métiers en tension (Nuit de l'Orientatation notamment);
- la Facilitation de la recherche de stages, apprentissage, emplois pour les entreprises du territoire (mini-stages, Sésame Emploi, notamment)

2- L'Innovation :

L'Incubateur d'innovation *The Place by CCI* est présent sur l'ensemble de la Région Centre Val de Loire. Cet incubateur bénéficie du label européen EBN, et fait partie du réseau régional des incubateurs, labellisé par le conseil régional CVL.

Cet incubateur a plusieurs activités, seul ou en partenariat avec l'écosystème local et régional :

- Sensibilisation à l'innovation,
- Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et à la posture du dirigeant,
- Pré-accélération et accélération,
- Accompagnement à l'innovation d'entreprises matures,
- Aide à la recherche de financement de l'innovation.

Multi-thématiques , il a cependant des domaines de spécialisation :

- Tourisme, Loisirs, Loisir Digital
- Santé, MedTech, BioTech, One Health

Cet incubateur *The Place by CCI* a déjà des liens avec l'Université (notamment à travers Pépite Centre VdL, C-Valo et le PUI). Compte tenu de la nature de ses activités, *The Place by CCI* est un acteur clé dans le présent partenariat.

3- Projets structurants :

- Animation des filières stratégiques du territoire : ferroviaire, santé-BioTech, numérique, RH, Tourisme ;
- Membre de la Fondation Philippe Maupas, contributeur historique au projet BioCube.

Les deux partenaires collaborent d'ores et déjà sur des projets structurants pour le territoire :

- Co-Fondateurs du projet Smart Base RH, aux côtés d'autres partenaires,
- La CCI Touraine siège à la Fondation Rabelais,
- Participation au projet collaboratif BioCube.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre en commun les compétences des parties en vue de favoriser les relations de l'Université de Tours avec la CCI Touraine.

Elle pourra être déclinée localement sur tout ou partie des thématiques citées.

Elle permettra de mettre en commun, au niveau local, le suivi de ces relations et d'en faire bénéficier les étudiants et stagiaires et personnels de l'Université de Tours et le réseau d'entreprises de la CCI Touraine.

ARTICLE 2 : ACTIONS COMMUNES

2.1. Formation, employabilité, mobilité, insertion professionnelle

Les parties souhaitent promouvoir la formation, ce qui concerne aussi bien la formation initiale que continue, professionnelle et tout au long de la vie.

Les parties souhaitent également promouvoir la formation par la recherche par l'établissement de doctorats partagés (dispositif CIFRE).

Les ressources et les outils existent au sein de l'université (Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle, Service universitaire de formation continue, Service des études et des formations, Service de la Recherche et des Etudes Doctorales,). Il convient de les promouvoir, de les valoriser, et de mieux les utiliser pour répondre aux besoins du territoire et aux enjeux de la réforme de la formation professionnelle dans le cadre de la loi du 5 mars 2014.

Le rôle et la place de la formation continue et du doctorat sont essentiels et c'est une mission de l'Université particulièrement importante pour l'université de Tours pour contribuer au développement des compétences et à la reconversion ou la formation *de novo* de nombreux salariés, techniciens, cadres et dirigeants des entreprises. Dans le cadre de son offre globale de formation, l'université de Tours dispose d'un service de formation continue susceptible de répondre aux besoins des entreprises par des actions diplômantes ou certifiantes.

L'Université de Tours et CCI Touraine s'engagent à contribuer au décloisonnement de la formation initiale et continue et à mieux articuler les compétences acquises dans le système de l'enseignement supérieur avec celles acquises en entreprise, en favorisant toute action visant notamment à :

- Améliorer l'information et l'orientation des étudiants par une meilleure connaissance des milieux professionnels, des entreprises et des besoins de recrutement actuels et futurs.
- Favoriser la découverte des métiers, à travers la promotion du dispositif mini-stages, et de la promotion de la Nuit de l'Orientation auprès des étudiants et des personnels (ex : mobiliser des enseignants chercheurs pour témoigner)
- Faire connaître les cursus de formation et les compléter si nécessaire pour favoriser la relation entre la formation et l'emploi. Faciliter une meilleure articulation entre formations universitaires et besoins des entreprises locales.
- Favoriser l'implication des professionnels dans un nombre croissant de formations, en particulier les nouvelles formations professionnalisantes ou le volet professionnalisant de formations généralistes.
- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, notamment en travaillant sur les stages et l'alternance.
- Développer la formation continue des adultes et la VAE (validation des acquis de l'expérience).

L'université de Tours et la CCI Touraine s'engagent à favoriser la diffusion de la connaissance des offres de formation.

L'Université de Tours propose d'intégrer un membre de la CCI au conseil consultatif de la formation professionnelle de l'établissement. La CCI nomme le Président de l'Université de Tours comme membre associé.

2.2. Recherche, innovation, transfert de connaissance

Une meilleure interaction entre les universités et les entreprises au niveau de la recherche et de l'innovation est stratégique pour le développement économique du pays. L'Université de Tours et la CCI Touraine s'engagent à contribuer à une meilleure interaction entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

Celle-ci peut se traduire dans plusieurs dimensions, telles que :

- Faire connaître les possibilités de collaborations entre laboratoires universitaires et entreprises (contrats de prestations et de recherche, bourses CIFRE, doctorat en apprentissage, notamment). Faciliter la mise en place de collaborations dès que l'opportunité est détectée. Des rendez-vous communs pourront être organisés afin de fluidifier le dialogue et faciliter les retours d'expérience.
- Favoriser le rapprochement et l'inter-connaissance entre universitaires et professionnels d'entreprises, diversifier les parcours de carrière pour les universitaires et les responsables d'entreprise permettant une mobilité réciproque entre les universités et les entreprises. Des formations spécifiques (projets de gestion, études de marché, étude de faisabilité) peuvent être proposées par l'Université pour des mises à jour de connaissances.
- Des ressources et outils peuvent être mobilisés au sein de l'université (Service de la Recherche et des Etudes Doctorales, Service Partenariats, Innovations et Valorisation). Des compétences peuvent être mobilisées au sein de la CCI Touraine, selon disponibilités, pour intervenir dans des cours, des ateliers dédiés (ex : école doctorale, RdV chercheurs, etc.).

L'université s'emploiera à promouvoir les bonnes pratiques de gestion des contrats avec les laboratoires de recherche, le développement d'une stratégie de transfert, de mise à disposition d'équipements scientifiques, de partage de bases de données, de diffusion des informations pour favoriser l'accès des entreprises à l'expertise de la recherche publique.

La CCI s'emploiera à convier les personnes référentes identifiées par l'Université à des opérations pertinentes pour renforcer le lien universitaire-entrepreneur, notamment dans le cadre de *The Place by CCI*.

Les parties s'engagent à traiter l'ensemble des opportunités détectées : mise en relation, RdV commun le cas échéant, proposition de méthodologie le cas échéant. L'objectif est que toute occasion de rapprochement Université-entreprise soit traitée.

L'université incite dans les écoles doctorales à la mise en place et au développement de modules de formation optionnels au management de l'innovation et notamment à la gestion de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la création d'entreprise et à l'intelligence économique. La CCI Touraine peut contribuer à l'animation de ces modules.

L'Université de Tours propose à la CCI Touraine de participer à l'organisation de la cérémonie des Docteurs.

2.3. Entrepreneuriat

Les parties s'engagent à développer des actions destinées à mieux faire connaître l'entreprise aux étudiants et aux enseignants-chercheurs, à développer l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise.

Les ressources et outils existants peuvent être mobilisés : Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle de l'université, réseau Pépité Centre Val de Loire, PUI, *The Place by CCI*.

L'Université de Tours propose à la CCI Touraine d'être partie prenante de l'organisation de la cérémonie CréaCampus.

- L'université s'engage à mettre en avant des parcours d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise de la CCI Touraine auprès des étudiants et enseignants/chercheurs

En contrepartie, la CCI s'engage à accueillir des étudiants et enseignants/chercheurs lors des formations collectives « Matinées pour Entreprendre » dans la limite des places disponibles (selon le calendrier annuel)

- L'université s'engage à accorder à la CCI un accès privilégié à certains de ses locaux (salles de conférences, amphithéâtres, hall, etc.), sous réserve de leur disponibilité, pour l'accueil d'événements Entreprises / Entrepreneuriat.
- la CCI s'engage à ouvrir son temps fort annuel « Salon Objectif Entreprendre » aux étudiants et aux personnels de l'Université, en leur garantissant :
 - la possibilité de participer à des ateliers, conférences ou temps de networking spécifiques,
 - un accès à tarif préférentiel au concours « Objectif Start Up », l'occasion de structurer et challenger un projet innovant en 12h, de le présenter devant un jury d'experts .

Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement pour garantir une communication efficace auprès des étudiants et enseignants/chercheurs. En particulier, l'Université s'engage à communiquer sur le concours « Objectif Start Up » auprès de ses étudiants.

2.4. Gouvernance

La participation de représentants d'entreprises aux conseils des universités et dans les conseils des composantes est prévue par les textes règlementaires et les règlements intérieurs des établissements.

Cette participation s'étend également aux conseils de perfectionnement, aux conseils d'orientation stratégique et aux conseils d'administration partenariales.

Ceci permet à l'université de bénéficier de l'expérience de stratégie, de gestion et de management des responsables d'entreprises et, réciproquement, aux responsables d'entreprises de mieux connaître le monde universitaire.

Cette connaissance mutuelle au sein des instances de gouvernance universitaire est également un gage de réussite dans les projets collaboratifs d'adaptation de la formation et de valorisation de la recherche. Elle correspond également aux enjeux de développement économique et de stratégie internationale des universités.

2.5. Fondations

Les entreprises et l'université peuvent décider de la création et de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, par exemple des chaires innovantes, des bourses pour permettre à des étudiants de poursuivre leur cursus à l'étranger, des dispositifs d'aide à la diversité sociale. Les entreprises peuvent apporter à cette fin aux universités des financements complémentaires.

Les parties s'emploieront à faire connaître auprès de leurs membres l'intérêt réciproque des deux fondations mises en place par l'université de Tours (Philippe Maupas et François Rabelais).

2.6. Actions de sensibilisation et de communication

Les parties organiseront des opérations de sensibilisation et de communication pour améliorer la connaissance réciproque du monde universitaire et du monde des entreprises. Par exemple :

- rencontres entre responsables d'entreprises et responsables de l'université de Tours, enseignants-chercheurs, directeurs de laboratoires.
- rencontres d'entrepreneurs sur des sites de l'Université, ou de personnels de l'Université à la CCI ou dans des locaux d'entreprises.
- Communication croisée sur ces opérations communes.

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA CONVENTION CADRE

La présente convention fera l'objet d'un suivi régulier sous la responsabilité des Vice-Présidentes Valorisation/partenariats et Formation Professionnelle, et de Estelle CHATEAU, directrice Territoires & Entreprises pour la CCI. Les courriels de contacts sont les suivants : entreprises@univ-tours.fr et estelle.chateau@touraine.cci.fr.

Chaque année, un comité de suivi se réunira pour faire le point des actions mises en œuvre dans le cadre de la convention et les réactualiser.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention prend effet dès sa signature, après approbation par les instances délibératives de chacune des parties.

Elle est établie pour une durée de cinq ans.

Chacune des parties pourra y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de quinze jours.

Cette réalisation n'entraîne pas la résiliation des accords valablement conclus entre les membres adhérents et lesdites parties. Cette convention étant conclue à titre gratuit, sa résiliation ne peut donner droit à aucune indemnisation financière.

Fait à Tours, le 4 décembre 2025

En deux exemplaires originaux.

Pour la CCI, Philippe Roussy

Pour l'université de Tours, Philippe Roingear

Président

Président